

PC

Construction d'une ferme aquacole
23 quai de l'Europe
LE PORTEL 62 480

MAÎTRISE D'OUVRAGE

MOA	LOCAL OCEAN farms	294 route de Saint-Omer 62 280 Saint-Martin-Boulogne	
		<i>correspondant:</i> Alain Treuer of Werner Forster	atreuer@localoceanfarms.com

ASSISTANT À LA MAITRISE D'OUVRAGE

AMO	UPSIDE PARTNERS	UPSIDE PARTNERS 3, Rue de Téhéran I 75008 Paris	Tel : 07 78 13 26 86
		<i>correspondant:</i> Alexandre Kalukin	akalukin@upsidepartners.fr

MAÎTRISE D'ŒUVRE

ARC	ARCHITECTE	Rudy Ricciotti 17, bd Victor Hugo - 83150 Bandol	Tel : 04 94 29 52 61
		<i>correspondant:</i> Romain Bouchier	r.bouchier@rudyr Ricciotti.com Tel : 04 94 29 21 76
ENT	ENTREPRISE GÉNÉRALE	SOGEA CARONI 106 Quai de Boulogne - CS 60164 59053 Roubaix Cedex	Tel : 03 20 99 79 39

ORGANES DE CONTRÔLE

BCT	BUREAU DE CONTRÔLE	APAVE 106 Quai de Boulogne - CS 60164 59053 Roubaix Cedex	
		<i>correspondant:</i> Xavier Plaetevoet	xavier.plaetevoet@apave.com Tel : 03 20 42 76 10

NOTA BENE

1. Les plans fournis ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution pour la réalisation des ouvrages concernés
2. Les limites de propriété sont sous la responsabilité du géomètre de l'opération

date de diffusion : 02 Mai 2022

CPL2

-

Notice précisant les besoins énergétiques

émetteur	phase	lot	type	niveau	zone	chrono	indice
R R I	P C	A R C	P E				

Notice besoins AEP, Rejet d'assainissement, Eaux Incendies :

Cette notice reprend les différents besoins en Eau Potable, en réseau de rejet d'assainissement, et défense incendie :

A. Eau Potable (AEP) :

Les besoins sont définis suivant trois catégories entrant dans le processus des utilités des bâtiments :

- Eau Sanitaire (WC, douche, cantine...);
- Eau de Lavage (nettoyage des cellules de production, de nurseries, etc..);

Pour compléter les besoins AEP une Bâche de récupération des EP de 40m³ sera installée, celle-ci permettra de compléter les besoins en eau sanitaires (chasse WC, Arrosage espace paysagé)

Tableau des besoins		
		Commentaires
Eau de Nettoyage	6,25m ³ /h	
Eau Sanitaire	8 m ³ /h	en débit de pointe

B. Rejet assainissement :

Réseau Eaux pluviales :

Les réseaux d'eau pluviales seront tamponnés dans trois zone de rétention ;

- Hypothèses de bases retenues pour le dimensionnement des ouvrages hydrauliques

➤ Zone : **région 1**

➤ Période de retour d'insuffisance : **100 ans**

➤ Débit de fuite : **2l/s par Ha (données CAB)**

Réseaux des rejets Eaux usées, Eaux vannes et Eaux industrielles :

Les réseaux Eaux Usées et Eaux vannes seront évacuées dans un réseau indépendant du réseau des Eaux industrielles et raccordées au réseau public ;

Le réseau des eaux industrielles après traitement seront évacuées vers le réseau public se référer à la convention de déversement ;

Tableau des besoins		
		Commentaires
EU/EV	Débit journalier : 22m ³ /h	En débit de pointe
EI	Débit journalier : 156 m ³ /jour maxi Débit de pointe : 13 m ³ /heure (15 jours max annuel)	

C. Eaux Incendies :

Rétention des Eaux Incendies :

Tous les rejets (EP, EU, EV, EI) seront automatiquement coupés par vannes guillotine des réseaux public lors d'un incident,

Les rétentions des eaux incendies seront reprises dans les bassins de rétention des Eaux Pluviales qui ont été dimensionnées dans ce sens ;

Le volume de rétention retenue est de 1560m³, répartis sur les trois bassins de rétention ;

Défense Incendie :

La défense incendie est assurée par :

- La mise en place d'une bache pompière de 120 m³ située à l'Est, avec deux points d'aspiration ;
- La mise en place de cinq poteaux incendies (débit de 120m³/h/poteau), sur le pourtour du bâtiment ;
- Par deux bouches incendies existantes situées (débit de 120m³/h/bouche) sur la parcelle au côté des bâtiment HD6 et HD7 ;
- Par trois piquages sur cuves Process située à l'Ouest des bâtiments ;

D. Cuves Process :

Les trois cuves Process situées à l'Ouest, sont des cuves de stockage d'eau douce servant au remplissage des bassins à poissons. Cette eau provient de la désaliénation de l'eau de Mer. Elle est un élément essentiel à la croissance des poissons ;

le cas échéant elle pourra contribuer à la défense incendie ;

Notice besoins raccordement en Electricité :

Cette notice reprend les différents besoins en Electricité et en Fibre :

A. Electricité :

Les besoins sont définis de la façon suivante :

- Eclairage / chauffage-rafraichissement et traitement d'air du bâtiment
- Besoins du process bâtiment
- Besoins process (pompage eau de mer)

1. Puissance électrique retenue

La puissance installée sera supérieur à 36 kVA triphasé.

Les puissances actuellement retenues sont de : 12.9 MEGA Watts (12.900 kW).

2. Nb de points de livraisons / localisation :

Il est demandé la mise en place de 2 postes de livraison normal/secours assurant chacun 50% des besoins.